

Mission d'Accueil et d'Information des Associations

L'Etat au service des associations

MAIA

Guide 2014



# M.A.I.A

*Un réseau de correspondants à votre disposition.  
N'hésitez pas à les solliciter en fonction de leurs compétences  
pour vous informer, vous orienter  
ou vous accompagner dans vos projets.*

En couverture : "Rebonds"  
Oeuvre de Marie PISELLI

# Sommaire

Qu'est-ce que la MAIA 06 ? .....	4
Qu'est ce que la DDVA ? .....	4
Qu'est ce que le CRIB 06 ? .....	4
<b>Le réseau M.A.I.A. : les points d'appui locaux</b>	
Correspondants - associations au sein des services de l'Etat .....	5
Lieux - ressources issus des collectivités locales.....	11
Lieux - ressources issus du mouvement associatif .....	20
<b>Les dispositifs en faveur de la vie associative</b>	
Le service civique.....	25
Aide à l'emploi associatif (Emplois d'Avenir) .....	26
Le fonds de développement de la vie associative (FDVA) .....	27
Le Certificat de Formation à la Gestion Associative (CFGGA) .....	27
Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) .....	28
La réforme des Rythmes Educatifs.....	29
<b>Informations et guides pratiques .....</b>	<b>30</b>

## QU'EST-CE QUE LA DDVA 06 ?

### Délégation Départementale à la Vie Associative

Désigné par le préfet des Alpes-Maritimes, **le délégué à la vie associative est Monsieur Philippe BARBET**, Inspecteur Jeunesse et Sports à la Direction départementale de la Cohésion Sociale :

- Il coordonne l'action des services de l'État dans le département dans le but d'assurer une meilleure information des associations, de simplifier les procédures et de clarifier les relations.
- Interlocuteur des responsables associatifs dans le département, il développe des relations partenariales entre l'État et le monde associatif.

## LE CRIB 06

### Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles

Conçus à l'origine (2003) pour répondre à une demande des associations sportives auprès du ministère des Sports, les CRIB ont vocation à embrasser l'ensemble de la vie associative.

Dans les Alpes Maritimes, ce dispositif s'appuie, sur :

#### **l'APPASCAM,**

2, rue de la Foux,  
Résidence Le grande Large,  
Bât Le Galion 1  
06800 CAGNES-SUR-MER

- Les dirigeants associatifs bénéficient ainsi d'une information concrète et pointue, d'un accompagnement au montage de projets de toutes natures, de conseils, mais aussi d'un allègement des obligations administratives et comptables qui devraient leur permettre de mieux se consacrer à l'animation de leur association.
- Disposant d'une large compétence, l'APPASCAM est reconnue institutionnellement puisqu'elle est le Pôle Régional d'Appui à la vie associative et gère le dispositif Impact Emploi (tiers de confiance de l'URSSAF).

Références juridiques :

Circulaire du 22 décembre 1999 relative aux relations de l'état avec les associations dans les départements publiée au J.O. du 30 décembre 1999.

## QU'EST-CE QUE LA MAIA 06 ?

### Mission d'Accueil et d'Information des Associations

Elle est placée sous la responsabilité du délégué départemental à la vie associative.

- Son objectif est d'identifier les dispositifs d'accueil et d'information et de simplifier les relations avec les associations.
- Elle coordonne et anime le réseau (39 lieux ressources) composé des services de l'État en lien avec les associations, de structures associatives ayant une vocation généraliste ou spécialisée et de services issus de collectivités locales.
- Elle observe les évolutions du milieu associatif local

#### **Ses compétences:**

- Elle coordonne les fonctions d'accueil, diffuse les informations, assure le suivi de la formation d'agents de l'État, ainsi que la liaison avec les responsables associatifs et les collectivités territoriales.
- Elle peut établir des partenariats avec les fédérations associatives, les collectivités locales.
- Elle centralise et diffuse les informations relatives à la vie associative.

Sa compétence territoriale se limite au département.

Elle publie chaque année :

#### **Le CALENDRIER DES FORMATIONS DE DIRIGEANTS, BENEVOLES ET SALARIES D'ASSOCIATIONS**

Ce document est consultable sur les pages :

<http://www.appascam.org>

<http://www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr/Vos-demarches/Associations>



## LE RESEAU MAIA

(Correspondants-associations au sein des services de l'Etat)

COMPETENCES DEPARTEMENTALES			
Service de l'Etat	Thématique	Compétences(s) en matière de vie associative	Correspondant/ Associations
<p><b>Services de l'Etat dans les Alpes Maritimes</b>  <b>Préfecture</b>            Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques            Bureau de la Police Générale            Service des associations            CADAM            147, route du Mercantour            06286 Nice cedex 3  <b>Tél. : 04 93 72 20 00</b></p>	<p>Déclarations, créations, modifications des associations, tous domaines d'activités.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Greffe d'enregistrement (Déclaration, modification dissolution) pour les associations dont le siège est dans l'arrondissement de Nice (<b>de Nice à Menton</b>).</li>   <li>▪ Fondations, dons et legs.</li>   <li>▪ Manifestations sportives et aériennes.</li> </ul>	<p><b>Madame Martine BASSEE</b>            Fax : 04 93 72 25 03  <b>Mél : <a href="mailto:pref-associations@alpes-maritimes.gouv.fr">pref-associations@alpes-maritimes.gouv.fr</a></b>  <b>Madame Claudette QUINTIN</b>            Tél : 04 93 72 25 34  <b>Mél : <a href="mailto:pref-associations@alpes-maritimes.gouv.fr">pref-associations@alpes-maritimes.gouv.fr</a></b>  <b>Madame Annick MARRANNE</b>            Tél : 04 93 72 25 47  <b>Mél : <a href="mailto:annick.marranne@alpes-maritimes.gouv.fr">annick.marranne@alpes-maritimes.gouv.fr</a></b>  <b>Madame Alexia BUSSUTIL</b>            Tél : 04 93 72 25 13  <b>Mél : <a href="mailto:alexia.bussutil@alpes-maritimes.gouv.fr">alexia.bussutil@alpes-maritimes.gouv.fr</a></b></p>
<p><b>Sous-Préfecture de Grasse</b>            3, av. Général de Gaulle            BP 43179            06131 GRASSE cedex  <b>Tél. : 04 92 42 32 00 (standard)</b>            Ouverture au public :            de 8h30 à 12h 30</p>	<p>Déclarations, créations, modifications des associations, tous domaines d'activités</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Greffe d'enregistrement (Déclaration, modification dissolution). Informations générales sur le fonctionnement associatif des textes législatifs relatifs à la loi de 1901 et des modèles de statuts et de déclaration pour les associations dont le siège est dans l'arrondissement de Grasse (<b>de Saint Laurent du Var à Théoule sur Mer</b>).</li> </ul>	<p><b>Madame Catherine PRUDHOMME</b>            Tél : 04 92 42 32 47            (de 14h15 à 16h15)  <b>Mél. : <a href="mailto:catherine.prudhomme@alpes-maritimes.gouv.fr">catherine.prudhomme@alpes-maritimes.gouv.fr</a></b>  <b>Madame Marianne MARRALE</b>  <b>Mél : <a href="mailto:marianne.marrale@alpes-maritimes.gouv.fr">marianne.marrale@alpes-maritimes.gouv.fr</a></b>  <b>Madame Edith CARANDANTE</b>  <b>Mél : <a href="mailto:edith.carandante@alpes-maritimes.gouv.fr">edith.carandante@alpes-maritimes.gouv.fr</a></b></p>

# LE RESEAU MAIA

(Correspondants-associations au sein des services de l'Etat)

COMPETENCES DEPARTEMENTALES			
Service de l'Etat	Thématique	Compétences(s) en matière de vie associative	Correspondant/ Associations
<p><b>DDCS</b> <b>(Direction départementale de la Cohésion sociale)</b> Services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes</p> <p><b>DDCS</b> CADAM 147, Route du Mercantour 06286 NICE – CEDEX 3 (Accueil du public : tous les jours de 9h00 à 12h00 ou les après-midi, sur RV uniquement)</p>	Délégation départementale à la vie associative	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Conseil et expertise en matière de vie associative (tous domaines d'activités associatives).</li> <li>▪ Animation du réseau M.A.I.A.</li> </ul>	<p><b>Madame Nathalie. DELFINO-PARODI</b> Conseillère d'Education Populaire et de Jeunesse <b>Tél</b> : 04 93 72 27 55 <b>Mél</b> : <a href="mailto:nathalie.delfino-parodi@alpes-maritimes.gouv.fr">nathalie.delfino-parodi@alpes-maritimes.gouv.fr</a></p>
	Soutien à la vie associative	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Agrément au titre de la Jeunesse et de l'Education populaire.</li> <li>▪ Soutien financier à l'emploi associatif : Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire (FONJEP).</li> <li>▪ Soutien financier de la formation de bénévoles : Fond de développement de la vie associative (FDVA).</li> </ul>	<p><b>Madame Fanny COLL</b> Conseillère d'Education Populaire et de Jeunesse <b>Tél</b> : 04 93 72 27 54 <b>Mél</b> : <a href="mailto:fanny.coll@alpes-maritimes.gouv.fr">fanny.coll@alpes-maritimes.gouv.fr</a></p>
	Jeunesse, Education populaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Service civique.</li> </ul>	<p><b>Monsieur Jean-Gabriel BEDDOUK</b> Conseiller d'Education Populaire et de Jeunesse <b>Tél</b> : 04 93 72 27 53 <b>Mél</b> : <a href="mailto:jean-gabriel.beddouk@alpes-maritimes.gouv.fr">jean-gabriel.beddouk@alpes-maritimes.gouv.fr</a></p>
	Jeunesse, Education populaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Projets associatifs et réforme des rythmes éducatifs</li> </ul>	<p><b>Monsieur Damien CARBONNEL</b> Conseiller d'Education Populaire et de Jeunesse <b>Tél</b> : 04 93 72 27 52 <b>Mél</b> : <a href="mailto:damien.carbonnel@alpes-maritimes.gouv.fr">damien.carbonnel@alpes-maritimes.gouv.fr</a></p>

# LE RESEAU MAIA

(Correspondants-associations au sein des services de l'Etat)

COMPETENCES DEPARTEMENTALES			
Service de l'Etat	Thématique	Compétences(s) en matière de vie associative	Correspondant/ Associations
<p><b>DDCS (suite)</b>  <b>(Direction départementale de la Cohésion sociale)</b>            Services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes            DDCS            CADAM147, Route du Mercantour            06286 NICE – CEDEX 3            (Accueil du public : tous les jours de 9h00 à 12h00 ou les après-midi, sur RV uniquement)</p>	Sport	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Agrément au titre de groupement sportif.</li> </ul>	<p><b>Madame Aurélia DON</b>            Professeur de sport  <b>Tél</b> : 04 93 72 27 61  <b>Mél</b> : <a href="mailto:aurelia.don@alpes-maritimes.gouv.fr">aurelia.don@alpes-maritimes.gouv.fr</a></p>
	Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Droits des femmes et égalité</li> </ul>	<p><b>Madame la Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité</b>  <b>Tél</b> : 04 93 72 20 00</p>
	Politique de la Ville et lutte contre les discriminations.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Associations partenaires des contrats urbains et cohésion sociale (CUCS)</li> </ul>	<p><b>Monsieur Jean-Claude FAURE</b>            Chef de la Mission Politique de la Ville  <b>Tél</b> : 04 93 72 27 90  <b>Mél</b> : <a href="mailto:jean-claude.faure@alpes-maritimes.gouv.fr">jean-claude.faure@alpes-maritimes.gouv.fr</a></p>
<p><b>DIRECCTE</b>  <b>Unité Territoriale des Alpes-Maritimes.</b>  <b>(Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi)</b>            Bât. Communica            455 Promenade des Anglais            CS 43311            06206 NICE Cedex 3  <b>Tél.</b> : 04 93 72 76 00  <b>Fax</b> : 04 93 83 66 90</p>	Associations employeuses, associations d'insertion et de services à la personne.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Information et contrôles sur la réglementation du travail.</li> <li>▪ Aides à la création de structures de l'insertion par l'activité économique.</li> <li>▪ Aides aux structures de service à la personne.</li> </ul>	<p><b>Madame Nadine GIRARD</b>            Chargée d'animation territoriale du secteur Est des Alpes-maritimes  <b>Tél</b> : 04 93 72 76 41  <b>Mél</b> : <a href="mailto:nadine.girard@direccte.gouv.fr">nadine.girard@direccte.gouv.fr</a></p>
	Statut SCIC.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sociétés coopératives d'intérêt collectif.</li> </ul>	

## LE RESEAU MAIA

(Correspondants-associations au sein des services de l'Etat)

COMPETENCES DEPARTEMENTALES			
Service de l'Etat	Thématique	Compétences(s) en matière de vie associative	Correspondant/ Associations
<p><b>DGFIP</b>  <b>(Direction départementale des Finances Publiques) – Pôle fiscalité – Service juridique</b>            3/5 Av. Durante            06406 NICE Cedex 1</p>	<p>Fiscalité des associations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Détermination du régime fiscal des associations.</li> <li>▪ Informations sur la fiscalité des associations (délivrance de reçus pour les dons et cotisation, sectorisations, exonérations).</li> <li>▪ Recouvrement de la TVA.</li> </ul>	<p><b>Madame Jeanne KUNIK</b>            Inspectrice divisionnaire  <b>Tél</b> : 04 93 16 62 25  <b>Fax</b> : 04 93 16 63 68  <b>Mél</b> :  <a href="mailto:jeanne.kunik@dgfip.finances.gouv.fr">jeanne.kunik@dgfip.finances.gouv.fr</a></p>
<p><b>DTPJJ</b>  <b>(Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse)</b>            20 rue Verdi            BP 1277            06005 NICE Cedex 1</p>	<p>Associations en lien avec la justice.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en œuvre de décisions judiciaires relatives aux jeunes suivis ou placé au titre de l'enfance délinquante ou l'assistance éducative.</li> <li>▪ Accueil, hébergement, suivi dans les familles de ces jeunes ou acteurs ou acteurs d'insertion en centre de jour.</li> <li>▪ Travail de soutien et de contrôle auprès des associations habilitées au titre du Ministère de la justice pour l'hébergement ou du suivi pénal ou civil.</li> <li>▪ Investigations judiciaires civiles et pénales.</li> </ul>	<p><b>Monsieur Guy-Gabriel MILLIASSEAU</b>            Directeur  <b>Tél</b> : 04 97 03 07 70 / 04 93 82 55 60  <b>Mél</b> : <a href="mailto:guy-gabriel.milliasseau@justice.fr">guy-gabriel.milliasseau@justice.fr</a></p>
<p><b>RECTORAT</b>            53, Avenue cap de Croix            06181 NICE Cedex</p>	<p>Education.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Agrément des associations intervenant en milieu scolaire.</li> </ul>	<p><b>Madame Pascale LENDREVIE</b>            Chef du service de l'accompagnement et du suivi des politiques éducatives  <b>Tél</b> : 04 93 53 71 10  <b>Mél</b> : <a href="mailto:Pascale.Lendrevie@ac-nice.fr">Pascale.Lendrevie@ac-nice.fr</a></p>

# LE RESEAU MAIA

(Correspondants-associations au sein des services de l'Etat)

COMPETENCES REGIONALES			
Service de l'Etat	Thématique	Compétences(s) en matière de vie associative	Correspondant/ Associations
<p><b>DRAC</b>  <b>(Direction régionale des Affaires Culturelles)</b>            23, Bd du Roi René            13617 AIX en Provence  <b>Tél</b> : 04 42 96 19 00  <b>Fax</b> : 04 42 38 03 22  <b>Site</b> : <a href="http://www.culture.fr/paca">www.culture.fr/paca</a></p>	<p>Culture.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervention, animation, information, conseil et expertise, évaluation dans tous les domaines de compétences du ministère : Aménagement culturel du territoire et formations, Arts plastiques, Archives, Musées, Ethnologie, livre et Lecture, Musique et Danse, langues de France, Culture scientifique et Technique, Cinéma et Audiovisuel, Théâtre et Arts de la rue, patrimoine et Architecture</li> <li>▪ Instruction des dossiers de licence d'entrepreneur de spectacles</li> </ul>	<p><b>Madame Anne DUFOURG</b>            Coordonnatrice du pôle publics et territoires  <b>Tél</b> : 04 42 16 19 16  <b>Mél</b> : <a href="mailto:anne.dufourg@culture.gouv.fr">anne.dufourg@culture.gouv.fr</a></p>
<p><b>DRDJSCS PACA</b>  <b>(Direction Régionale et départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale)</b>            66A, rue Saint Sébastien            13006 MARSEILLE            Métro Castellane            Accueil du public : du lundi au vendredi de 9 h à 12h 15 et de 13h 30 à 17 heures  <b>Tél</b> : 04 88 04 00 10  <b>Boîte aux lettres institutionnelle</b> : <a href="mailto:dr013@drjscs.gouv.fr">dr013@drjscs.gouv.fr</a>  <b>Site</b> : <a href="http://www.drjscs.gouv.fr">www.drjscs.gouv.fr</a></p>	<p>Sports            Professions et formations            Jeunesse et politiques éducatives.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Habilitation des organismes de formation délivrant le CFGA (Certificat de Formation à la Gestion Associative).</li> </ul>	<p><b>M. Serge FERRIER</b>            Inspecteur Jeunesse et Sports  <b>Tél</b> : 04 88 04 00 10  <b>Mél</b> : <a href="mailto:serge.ferrier@drjscs.gouv.fr">serge.ferrier@drjscs.gouv.fr</a></p>

## LE RESEAU MAIA

(Correspondants-associations au sein des services de l'Etat)

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS			
Service de l'Etat	Thématique	Compétences(s) en matière de vie associative	Correspondant/ Associations
<b>C.A.F 06</b> <b>Caisse d'Allocations Familiales des Alpes Maritimes</b> 06175 Nice cedex 02 <a href="http://www.nice.caf.fr">www.nice.caf.fr</a>	Aides financières	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Soutien à la parentalité, vacances, loisirs</li> </ul>	<b>Madame Marie-Hélène GUARESI</b> Responsable des interventions sociales Tél. : 06 12 70 36 95 Mél : <a href="mailto:mariehelene.guaresi@cafnice.cnafmail.fr">mariehelene.guaresi@cafnice.cnafmail.fr</a>
<b>URSSAF</b> 152, avenue de la Californie Adresse postale : 06295 NICE Cedex 3 <b>Tél</b> : 04 93 18 55 69 <b>Fax</b> : 00 93 18 55 98 <b>Mél</b> : <a href="mailto:urssaf.nice@urssaf.fr">urssaf.nice@urssaf.fr</a>	Conseil et accompagnement aux Associations.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Chèque Emploi Associatif</li> <li>▪ Dispositif Impact Emploi.</li> </ul>	<b>Monsieur Claude SICILIANO</b> Mél : <a href="mailto:claude.siciliano@urssaf.fr">claude.siciliano@urssaf.fr</a> <b>Tél</b> : 04 93 18 47 30

## LE RESEAU MAIA

(Lieux ressources issus des collectivités locales)

Commune	Structure	Compétences générales	Compétences spécifiques	Correspondant association
<b>ANTIBES JUAN LES PINS</b> Cours Masséna <b>Tél</b> : 04 92 90 50 00 Site : <a href="http://www.ville-antibesjuanlespins.com">www.ville-antibesjuanlespins.com</a>	<b>DIRECTION JEUNESSE LOISIRS</b> <b>Tél</b> : 04 92 90 52 35 <b>Fax</b> : 04 92 90 52 34	- Politiques de jeunesse.	- Création d'association. - Conseil administratif et juridique. - Accompagnement et soutien aux porteurs de projets.	<b>Mme Marie-Christine SABATIER</b> <b>Tél</b> : 04 92 90 52 35 <b>Fax</b> : 04 92 90 52 34 <b>Mél</b> : <a href="mailto:marie-christine.sabatier@ville-antibes.fr">marie-christine.sabatier@ville-antibes.fr</a>
<b>ANTIBES JUAN LES PINS</b>	<b>MAISON DES ASSOCIATIONS</b> 288 chemin de St Claude 06600 ANTIBES <b>Tél</b> : 04.92.91.35.70 <b>Fax</b> : 04.92.91.35.71 <b>Mél</b> : <a href="mailto:salle-reservation@ville-antibes.fr">salle-reservation@ville-antibes.fr</a>	- Accueil de la vie associative.	- Modalités administratives.	<b>Tél</b> : 04.92.91.35.72 <b>Fax</b> : 04.92.91.35.71
<b>LE BAR SUR LOUP</b> Place de la Tour 06620 LE BAR SUR LOUP <b>Tél</b> : 04 92 60 35 70 <b>Fax</b> : 04 93 42 93 64 Site : <a href="http://www.lebarsurloup.fr">www.lebarsurloup.fr</a>	<b>SERVICE ENFANCE JEUNESSE / VIE ASSOCIATIVE</b> Place de la Tour 06620 LE BAR SUR LOUP <b>Tél</b> : 04 92 60 35 70 <b>Fax</b> : 04 93 42 93 64	- Mise à disposition des salles.		<b>M. Kévin COX</b> <b>Tél</b> : 04 92 60 35 72 <b>Méls</b> : <a href="mailto:service.enfance@lebarsurloup.fr">service.enfance@lebarsurloup.fr</a> <a href="mailto:service.assos@lebarsurloup.fr">service.assos@lebarsurloup.fr</a>

## LE RESEAU MAIA

(Lieux ressources issus des collectivités locales)

Commune	Structure	Compétences générales	Compétences spécifiques	Correspondant association
<p><b>BEAUSOLEIL</b> 27, Boulevard de la république 06240 BEAUSOLEIL <b>Tél</b> : 04 93 41 71 71 <b>Fax</b> : 04 93 78 31 15 Site : <a href="http://www.villedebeausoleil.fr">www.villedebeausoleil.fr</a></p>	<p><b>SERVICE ANIMATION ET VIE ASSOCIATIVE</b> 32, Bd de la République 06240 BEAUSSOLEIL <b>Tél</b> : 04 93 28 23 42 <b>Fax</b> : 04 93 96 02 18 Mél : <a href="mailto:animation.beausoleil@orange.fr">animation.beausoleil@orange.fr</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cellule vie associative.</li> <li>- Mise à disposition des locaux et de matériel municipal aux associations</li> <li>- Service secrétariat pour les associations locales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide et conseils aux associations : création, modifications des statuts, assistance pour les modalités administratives relatives au fonctionnement de la structure associative et accompagnement à la réalisation de projet.</li> <li>- Gestion des dossiers de demande de subvention municipale.</li> <li>- Organisation d'une « Journée des Associations » le dernier samedi du mois de septembre</li> <li>- Organisation d'évènements</li> <li>- Edition du guide des associations</li> </ul>	<p><b>Mme Assia DJERRAI</b> <b>Tél</b> : 04.93.97.55.46 <b>Port</b> : 06 27 95 24 41 Mél : <a href="mailto:animation.beausoleil@orange.fr">animation.beausoleil@orange.fr</a></p>
<p><b>CAGNES sur MER</b> BP 079 06802 CAGNES sur MER <b>Tél</b> : 04 93 22 19 00 <b>Fax</b> : 04 93 22 19 26 Site : <a href="http://www.cagnes-sur-mer.fr">www.cagnes-sur-mer.fr</a></p>	<p><b>MAISON DES ASSOCIATIONS</b> 49, avenue de Nice 06800 CAGNES sur MER Tél : 04 93 02 57 40 Fax : 04 93 02 57 49 Mél : <a href="mailto:maisondesassociations@cagnes.fr">maisondesassociations@cagnes.fr</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion de salles.</li> <li>- Boîte à lettre du siège social.</li> <li>- Casiers de stockage pour les associations.</li> <li>- Service secrétariat.</li> <li>- Service photocopies.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseils sommaires (création, modification ou dissolution, modèles de statuts).</li> <li>- Organisation d'un forum annuel des associations.</li> <li>- Gestion de la liste des associations.</li> </ul>	<p><b>Mme Sandrine COSTANZIA</b> <b>Tél</b> : 04 93 02 57 43 Mél : <a href="mailto:s.costanzia@cagnes.fr">s.costanzia@cagnes.fr</a></p>

## LE RESEAU MAIA

(Lieux ressources issus des collectivités locales)

Commune	Structure	Compétences générales	Compétences spécifiques	Correspondant association
<p><b>CANNES</b> Hôtel de ville Place Bernard Cornut Gentille BP 140 06406 CANNES CEDEX Tél : 04 97 06 40 00 Fax : 04 97 06 40 40 Mél : <a href="mailto:mairie@ville-cannes.fr">mairie@ville-cannes.fr</a> Site : <a href="http://www.cannes.com">www.cannes.com</a></p>	<p><b>SERVICE MUNICIPAL ASSOCIATIONS+</b> Maison des associations 9, rue Louis Braille 06400 CANNES Tél : 04 93 99 44 54 Fax : 04 93 68 14 73 Mél : <a href="mailto:associationsplus@ville-cannes.fr">associationsplus@ville-cannes.fr</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à disposition des salles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Guide complet des associations via internet : <a href="http://www.cannes.com">www.cannes.com</a>.</li> <li>- Assistance juridique (gratuite) mardis de 14h à 17h.</li> <li>- Ateliers collectifs sur thématiques associatives les 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois.</li> <li>- Conférence.</li> <li>- Journée info service.</li> <li>- VIVA ASSOCIATIONS rencontre annuelle des associations cannoises.</li> </ul>	<p><b>Mme Amandine BAZZANO</b> Tél : 04 93 99 44 54 Fax : 04 93 68 14 73 Mél : <a href="mailto:amandine.bazzano@ville-cannes.fr">amandine.bazzano@ville-cannes.fr</a></p>
<p><b>CAP D'AIL</b> 62, avenue du 3 septembre 06320 CAP D'AIL Tél : 04 92 10 59 50 Fax : 04 92 10 53 60 Site : <a href="http://www.cap-dail.fr">www.cap-dail.fr</a></p>	<p><b>SERVICE DES SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE</b> Tél : 04 93 78 96 40 Fax : 04 93 41 82 44 Av Marquet 06320 CAP D'AIL Mél : <a href="mailto:sportscapdail@wanadoo.fr">sportscapdail@wanadoo.fr</a> Site : <a href="http://www.cap-dail.fr">www.cap-dail.fr</a> (rubrique sport et associations)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion d'équipements sportifs (techniques, occupation, sécurité etc.).</li> <li>- Gestion des APS en milieu scolaire et extra scolaire auprès de publics variés : petite enfance, ACM, CCAS et point jeunes).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide à l'organisation des manifestations sportives</li> <li>- Gestion des dossiers de subventions.</li> </ul>	<p><b>Mme Noura BOUHEDDI</b> Responsable du service Tél : 04 93 78 96 40 Fax : 04 93 41 82 44</p>

## LE RESEAU MAIA

(Lieux ressources issus des collectivités locales)

Commune	Structure	Compétences générales	Compétences spécifiques	Correspondant association
<b>GATTIERES</b> 11 rue Torrin et Grassi 06510 GATTIERES <b>Tél</b> : 04 93 08 45 82 <b>Fax</b> : 04 93 08 37 46 Mél : <a href="mailto:association@mairie-gattieres.fr">association@mairie-gattieres.fr</a> Site : <a href="http://www.gattieres.fr">www.gattieres.fr</a>	<b>SERVICE VIE ASSOCIATIVE</b> 11 rue Torrin et Grassi 06510 GATTIERES <b>Tél</b> : 04 93 08 45 82 <b>Fax</b> : 04 93 08 37 46 Mél : <a href="mailto:association@mairie-gattieres.fr">association@mairie-gattieres.fr</a> Site : <a href="http://www.gattieres.fr">www.gattieres.fr</a>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à disposition annuelle et/ou ponctuelle de salles communales.</li> <li>- Aide matérielle et prêt de matériel municipal.</li> <li>- Aide à la reprographie</li> <li>- Secrétariat pour les associations de la commune.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assistance recherche juridique.</li> <li>- Information et communication sur les associations qui ont leur siège social à Gattières.</li> <li>- Traitement des demandes de subventions</li> </ul>	<b>Mme Bénédicte ROUX</b> <b>Tél</b> : 04 92 08 45 86 <b>Fax</b> : 04 93 08 37 46 Mél : <a href="mailto:associations@mairie-gattieres.fr">associations@mairie-gattieres.fr</a>
<b>GRASSE</b> Mairie de Grasse Place du Petit Puy 06130 GRASSE <b>Tél</b> : 04 97 05 57 00 Site : <a href="http://www.ville-grasse.fr">www.ville-grasse.fr</a>	<b>MAISON DES ASSOCIATIONS</b> Rue de l'Ancien Palais de Justice 06130 GRASSE <b>Tél</b> : 04 97 05 57 70 04 97 05 57 72 Mél : <a href="mailto:maison.associations@ville-grasse.fr">maison.associations@ville-grasse.fr</a> Site : <a href="http://www.ville-grasse.fr">www.ville-grasse.fr</a>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à disposition de 24 salles de réunions.</li> <li>- Réunion d'informations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil juridique.</li> <li>- Création associations.</li> </ul>	<b>M. Bernard LAMBERT</b> Directeur <b>Mme Evelyne MAISSONNIER</b> Assistante <b>Tél</b> : 04 97 05 57 73 Mél : <a href="mailto:bernard.lambert@ville-grasse.fr">bernard.lambert@ville-grasse.fr</a>
<b>MOUANS-SARTOUX</b> BP N° 25 06371 MOUANS-SARTOUX Cedex <b>Tél</b> : 04 92 92 47 00 <b>Fax</b> : 04 93 75 39 64 Site : <a href="http://www.mouans-sartoux.net">www.mouans-sartoux.net</a>	<b>« C'EST UNE MAISON BLEUE »</b> 7, place du général de Gaulle <b>Tél</b> : 04 92 92 47 21 <b>Fax</b> : 04 92 92 43 66 Mél : <a href="mailto:viessociative@mouans-sartoux.net">viessociative@mouans-sartoux.net</a>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion des salles municipales et des demandes de matériels.</li> <li>- Gestion des créneaux réguliers d'activité.</li> <li>- Gestion du planning des manifestations.</li> </ul>		<b>Mme Valérie LACASSAGNE</b> <b>Tél</b> : 04 92 92 43 56 <b>Fax</b> : 04 92 92 43 66 Mél : <a href="mailto:viessociative@mouans-sartoux.net">viessociative@mouans-sartoux.net</a>

## LE RESEAU MAIA

(Lieux ressources issus des collectivités locales)

Commune	Structure	Compétences générales	Compétences spécifiques	Correspondant association
<p><b>MOUGINS</b> Centre administratif 72, chemin de l'Horizon 06251 MOUGINS CEDEX Tél : 04 92 92 50 50 Fax : 04 92 92 89 71 Site : <a href="http://www.mougins.fr">www.mougins.fr</a></p>	<p><b>SERVICE VIE ASSOCIATIVE</b> Tél : 04 92 92 55 66 04 92 92 50 19 Fax : 04 92 92 55 60 Mél : <a href="mailto:asso@villedemougins.com">asso@villedemougins.com</a> Site : <a href="http://www.mougins.fr">http://www.mougins.fr</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion du prêt de matériel.</li> <li>- Accueil et renseignements des associations.</li> <li>- Gestion planning et réservation des salles (5).</li> <li>- Gestion planning des manifestations associatives.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Interface entre associations et service municipal « logistique ».</li> <li>- Confection du guide annuel des associations mouginoises.</li> </ul>	<p><b>Mme Caroline THEVENIAUT</b> <b>Melle Myriam GRIZON</b> Tél : 04 92 92 55 66 Fax : 04 92 92 50 19 Mél : <a href="mailto:asso@villedemougins.com">asso@villedemougins.com</a></p>
<p><b>NICE</b> 5, rue de l'Hôtel de Ville 06364 Nice cedex 4 Tél. : 04 97 13 20 00  Site : <a href="http://www.nice.fr">www.nice.fr</a> Clic « contact »</p>	<p>Direction des Services à la Population et de la Citoyenneté Service de la Vie associative 3, rue Guigonis 06364 Nice cedex 4 Tél. : 04 92 17 37 62 Fax : 04 92 17 37 75 Coordonnées du réseau : <a href="http://www.nice.fr/proximite/vieassociative">www.nice.fr/proximite/vieassociative</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien logistique des associations locales.</li> <li>- Location de salles de réunion et de bureaux de permanence.</li> <li>- Domiciliation de sièges sociaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil juridique, aide à la création associative, formation du personnel associatif.</li> <li>- Organisation d'événements attractifs au sein des Maisons.</li> <li>- Mise à disposition d'un cyberspace.</li> </ul>	<p><b>Mme Véronique DOUKHAN</b> Tél : 04 92 17 37 70 Fax : 04 92 17 37 75 Mél : <a href="mailto:vie.associative@ville-nice.fr">vie.associative@ville-nice.fr</a></p>

## LE RESEAU MAIA

(Lieux ressources issus des collectivités locales)

Commune	Structure	Compétences générales	Compétences spécifiques	Correspondant association
<p><b>ROQUEFORT-LES-PINS</b>            1, place Antoine Merle            06330 Roquefort-les-Pins  <b>Tél</b> : 04 92 60 35 00  <b>Fax</b> : 04 92 60 35 10            Site : <a href="http://www.ville-roquefort-les-pins.fr">www.ville-roquefort-les-pins.fr</a></p>	<p><b>SERVICE JEUNESSE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE</b>            Adresse :  <b>Tél</b> : 04 93 77 65 83  <b>Fax</b> : 04 92 60 35 01            Mél : <a href="mailto:secteur.jeunesse@ville-roquefort-les-pins.fr">secteur.jeunesse@ville-roquefort-les-pins.fr</a>            Site : <a href="http://www.ville-roquefort-les-pins.fr">www.ville-roquefort-les-pins.fr</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérer la jeunesse hors temps scolaire de 3 à 25 ans.</li> <li>- Gestion des équipements sportifs.</li> <li>- Coordonnateur du CEJ CAF.</li> <li>- Demandes spécifiques (créneaux, salles, projets...).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil juridique.</li> <li>- Organisation de forum.</li> <li>- Traitement des demandes de subventions.</li> <li>- Relais des demandes des associations.</li> </ul>	<p><b>Mme Emmanuelle GAURRAND</b>  <b>Tél</b> : 04 92 77 65 83            Mél : <a href="mailto:secteur.jeunesse@ville-roquefort-les-pins.fr">secteur.jeunesse@ville-roquefort-les-pins.fr</a></p>
<p><b>SAINT ANDRE DE LA ROCHE</b>            21, Bld du 8 mai 1945            06730 SAINT ANDRE DE LA ROCHE  <b>Tél</b> : 04 93 27 71 00  <b>Fax</b> : 04 93 27 71 49            Mél : <a href="mailto:standredelaroche@wanadoo.fr">standredelaroche@wanadoo.fr</a>            Site : <a href="http://www.standredelaroche.com">www.standredelaroche.com</a></p>	<p><b>SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE</b>            21, Bld du 8 mai 1945            06730 SAINT ANDRE DE LA ROCHE  <b>Tél</b> : 04 93 27 71 01  <b>Fax</b> : 04 93 27 71 49            Mél : <a href="mailto:standredelaroche@wanadoo.fr">standredelaroche@wanadoo.fr</a>            Site : <a href="http://www.standredelaroche.com">www.standredelaroche.com</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à disposition de salles, d'équipements, de minibus, de matériels et compétences humaines.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseils juridiques et administratifs.</li> <li>- Suivi des dossiers de demandes de subventions.</li> </ul>	<p><b>M. CARIO</b>  <b>Tél</b> : 04 93 27 71 02            Mél : <a href="mailto:Coordination.svdb@wanadoo.fr">Coordination.svdb@wanadoo.fr</a></p>

## LE RESEAU MAIA

(Lieux ressources issus des collectivités locales)

Commune	Structure	Compétences générales	Compétences spécifiques	Correspondant association
<p><b>VENCE</b> Hôtel de Ville Place Clemenceau 06140 VENCE <b>Tél</b> : 04 93 58 41 00 <b>Fax</b> : 04 93 58 41 12 Site : <a href="http://www.vence.fr">www.vence.fr</a></p>	<p><b>SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE</b> Hôtel de Ville, niveau 1 Place Clemenceau 06140 VENCE <b>Tél</b> : 04 93 58 41 05 <b>Fax</b> : 04 93 58 41 12 Mél : <a href="mailto:lpoisbelaud@ville-vence.fr">lpoisbelaud@ville-vence.fr</a> <a href="mailto:vliron@ville-vence.fr">vliron@ville-vence.fr</a></p> <p>Service ouvert au public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et l'après-midi sur rendez-vous.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueil et information des associations et du public.</li> <li>- Mise à disposition de salles de réunions et d'activités.</li> <li>- Gestion de la Maison des associations (bureaux et salle de réunion).</li> <li>- Organisation des cérémonies patriotiques avec le monde combattant développant les liens intergénérationnels et les liens armée-nation (associations, armée).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien et accompagnement des associations (conseils ; logistique, formations).</li> <li>- Suivi administratif des demandes de subventions.</li> <li>- Organisation du Forum des Associations et de la Fête des Sports.</li> <li>- Organisation de manifestations solidaires (Téléthon ou cause d'urgence comme Haïti / Japon).</li> <li>- Création et édition du guide des associations vençaises.</li> </ul>	<p><b>Mme Leïla POISBELAUD</b> <b>Tél</b> : 04 93 58 41 05 Mél : <a href="mailto:lpoisbelaud@ville-vence.fr">lpoisbelaud@ville-vence.fr</a></p>

## LE RESEAU MAIA

(Associations conventionnées avec des mairies)

Commune	Structure	Compétences générales	Compétences spécifiques	Correspondant association
<b>CARROS</b> <b>ASSOCIATION P.A.R.I. MIX'CITE</b> 15 bis rue Bosquet 06510 CARROS <b>Tél</b> : 04 93 08 78 03 <b>Fax</b> 04 93 29 14 87 <b>Mél</b> : <a href="mailto:parimixcite@orange.fr">parimixcite@orange.fr</a>	<b>CENTRE SOCIAL « LA PASSERELLE »</b> 15 bis rue Bosquet 06510 CARROS <b>Tél</b> : 04 93 08 78 03 <b>Fax</b> 04 93 29 14 87	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien à la vie associative.</li> <li>- Accueil et information des associations et du public.</li> <li>- Mise à disposition de : salles de réunions et d'activités, bureau, boîte aux lettres, casiers, reprographie, informatique, documentation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser une dynamique inter associative sur la commune.</li> <li>- Favoriser les échanges entre les divers domaines d'activités représentés :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- cafés des associations, ....</li> <li>- proposer des formations en fonctions des besoins exprimés.</li> </ul> </li> </ul>	<b>Mme Céline MARTINI</b> <b>M Frédéric FRANZIN</b> <b>Tél</b> : 04 93 08 78 03 <b>Mél</b> : <a href="mailto:vieasso-parimixcite@orange.fr">vieasso-parimixcite@orange.fr</a>
<b>GUILLAUMES</b> Place Napoléon III 06470 GUILLAUMES <b>Tél</b> : 04 93 05 50 13	<b>L'EPI</b> 25, Place de Provence <b>06470 GUILLAUMES</b> <b>Tél</b> : <b>04 93 05 59 09</b> <b>Mél</b> : <a href="mailto:bruno.philip@ufcv.fr">bruno.philip@ufcv.fr</a>	Mise à disposition de : <ul style="list-style-type: none"> <li>. salles polyvalentes ;</li> <li>. boîtes aux lettres ;</li> <li>. matériel de bureautique</li> <li>. reprographie, archivage ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- soutien à la vie associative</li> <li>- accueil et information du public</li> <li>- accompagnement à l'utilisation des TIC</li> </ul>	<b>M. Bruno PHILIP</b> <b>Tél</b> : 04 93 02 08 67 <b>Port</b> : 06 71 62 69 62 <b>Mél</b> : <a href="mailto:lepi.guillaumes@ufcv.fr">lepi.guillaumes@ufcv.fr</a>
<b>VALBONNE</b> BP 109 06902 VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS <b>Tél</b> : 04 93 64 39 31 <b>Fax</b> : 04 93 12 31 09	<b>MJC – FJT ESPACE CULTURE ET CITOYENNETE</b> 3 Rue Soutrane 06560 VALBONNE <b>Tél</b> : 04 92 95 40 10 <b>Fax</b> : 04 92 95 40 79 <b>Mél</b> : <a href="mailto:mjc-fjt.valbonne@wanadoo.fr">mjc-fjt.valbonne@wanadoo.fr</a> <b>Site</b> : <a href="http://www.collectif-asso-valbonne.fr">http://www.collectif-asso-valbonne.fr</a>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à disposition de salles de réunion, véhicules (9 places), documentation, outils de duplication.</li> <li>- Boîte aux lettres.</li> <li>- Mutualisation des compétences et des moyens humains, matériels, de communication, de formation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil juridique</li> <li>- Organisation de formations.</li> <li>- Favoriser une dynamique inter associative sur la commune.</li> <li>- Favoriser les échanges entre les divers domaines d'activités représentés par le collectif des associations de Valbonne : culturel, sportif, humanitaire.</li> <li>- Information sur site internet.</li> <li>- Organisation d'un forum inter associatif.</li> <li>- Aide à la création/ accompagnement de projets jeunes.</li> </ul>	<b>Mme Claudie CUVILLIER</b> <b>Tél</b> . : 04 92 95 40 10 <b>Mél</b> : <a href="mailto:ccuviller.mjcftvalbonne@sfr.fr">ccuviller.mjcftvalbonne@sfr.fr</a>  <b>Mme Axelle PENNONE</b> <b>Tél</b> . : 04 93 64 39 31 <b>Mél</b> : <a href="mailto:mjc@mjcftvalbonne.fr">mjc@mjcftvalbonne.fr</a>

## LE RESEAU MAIA (Intercommunalité)

Commune	Thématique	Compétences générales	Compétences spécifiques	Correspondant
<b>POLE AZUR PROVENCE Communauté d'Agglomération Pays de Grasse</b> 57, Avenue Pierre Semard <b>Tél. : 04 97 05 22 00</b> <b>Fax : 04 92 42 06 35</b>	Service Vie Associative	Relais des dossiers aux partenaires de projets communautaires. Suivi des dossiers de demandes de subventions.	Conseils juridiques techniques et financiers .	<b>Mme Véronique REY</b> Mél : <a href="mailto:vrey@paysdegrasse.fr">vrey@paysdegrasse.fr</a>
	Service Emploi et Solidarités	Promotion et soutien des actions d'emploi et de solidarités du territoire	Animation d'un réseau des acteurs dans l'économie solidaire. Relai d'orientation des associations sur les dispositif PILES, RLA, DLA...	<b>Mme Valérie TETU</b> Mél : <a href="mailto:vtetu@paysdegrasse.fr">vtetu@paysdegrasse.fr</a>
			Soutien à l' IAE Co-financements des opérateurs locaux	<b>Mme Sabine BEGUE</b> Mél : <a href="mailto:sbeque@paysdegrasse.fr">sbeque@paysdegrasse.fr</a> <b>M JF PIOVESANA</b> Mél : <a href="mailto:jfpiovesana@paysdegrasse.fr">jfpiovesana@paysdegrasse.fr</a>
			Actions de prévention et de solidarité d'intérêt communautaire.	<b>M JF PIOVESANA</b> Mél : <a href="mailto:jfpiovesana@paysdegrasse.fr">jfpiovesana@paysdegrasse.fr</a>

## LE RESEAU MAIA

(Lieux ressources issus du mouvement associatif)

Association	Thématique	Compétences techniques	Actions spécifiques	Principaux bénéficiaires	Champ géographique	Formation de Bénévoles
<b>CAGNES sur MER</b>						
<p><b>APPASCAM</b>  <b>Association pour la Promotion et la Professionnalisation de l'Animation Sportive et Culturelle dans les A.M.</b></p> <p>Résidence « Le Grand Large »            2, rue de la Foux            Bât le Galion 1            06800 CAGNES sur MER  <b>Tél.</b> : 04 92 13 79 79  <b>Fax</b> : 04 92 13 79 70  <b>Mél</b> : <a href="mailto:appascam@wanadoo.fr">appascam@wanadoo.fr</a>  <b>Site</b> : <a href="http://www.appascam.org">www.appascam.org</a></p> <p>Association labellisée :  <b>Centre de ressource et d'information des bénévoles (CRIB 06)</b>            Réseau d'aide et de conseil aux associations (cf p.4 )            et  <b>Pôle régional d'appui à la vie associative</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Accompagnement d'associations ou de porteurs de projets associatifs.</li> <li>■ Développement de l'Economie sociale et solidaire.</li> <li>■ Aide à la création d'emploi dans le champ associatif.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Vie statutaire.</li> <li>■ Vie juridique de l'association.</li> <li>■ Montage de projet(s).</li> <li>■ Fiscalité et activités économiques.</li> <li>■ Gestion sociale et salariale.</li> <li>■ Ressources humaines.</li> <li>■ Diversification des financements.</li> </ul> <p><b>*Tiers de confiance de l'URSSAF</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Bourse à l'emploi.</li> <li>■ Ingénierie de projet(s).</li> <li>■ Préparation au Certificat de Formation à la Gestion Associative (CFGA)</li> <li>■ RDV par visioconférence possible (SKYPE).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Tous dirigeants et bénévoles d'associations</li> <li>■ Toutes associations.</li> <li>■ Tous porteurs de projet(s) associatif(s) ou de l'Economie sociale et solidaire.</li> </ul>	06	<p>Oui</p> <p>Préparation au Certificat de Formation à la Gestion Associative (CFGA)            Habilitation DRJSCS.</p>

## LE RESEAU MAIA

(Lieux ressources issus du mouvement associatif)

Association	Thématique	Compétences techniques	Actions spécifiques	Principaux bénéficiaires	Champ géographique	Formation de Bénévoles
<b>NICE</b>						
<p><b>C.E.A.S.</b>  <b>Centre d'Etudes et d'Action Sociale</b>            14, rue des Boërs            06100 NICE  <b>Tél.</b> : 04 92 09 04 14  <b>Fax</b> : 04 92 09 04 98  <b>Mél</b> : <a href="mailto:ceas.nice@wanadoo.fr">ceas.nice@wanadoo.fr</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Etudes, formation, conférences en partenariat.</li> <li>■ Soutien à la parentalité, initiatives de projets de participation des familles, des jeunes.</li> <li>■ Insertion sociale et professionnelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Organisation de conférences, d'espaces de réflexion, de tables ouvertes.</li> <li>■ Actions familles, enfants, adolescents/soutien à la parentalité.</li> <li>■ Accompagnement social, psychologique vers l'emploi.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Faciliter l'émergence et l'accompagnement de projets d'animation et d'insertion avec les publics.</li> </ul>	Adhérents Familles Tout public Associations.	A.M (06)	Oui
<p><b>CIDFF</b>  <b>(Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)</b>            33, avenue Jean Médecin            06000 NICE  <b>Tél.</b> :04 93 71 55 69  <b>Mél</b> : <a href="mailto:contact@cidff06.com">contact@cidff06.com</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Accès au droit (de la famille, des étrangers, pénal, du travail...).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Informations.</li> <li>■ Accompagnements.</li> <li>■ Prévention.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Information juridique.</li> <li>■ Soutien psychologique.</li> <li>■ Prévention des violences.</li> <li>■ Accompagnement vers l'emploi.</li> <li>■ Soutien à la parentalité.</li> </ul>	Tout public.	AM (06)	Non

## LE RESEAU MAIA

(Lieux ressources issus du mouvement associatif)

Association	Thématique	Compétences techniques	Actions spécifiques	Principaux bénéficiaires	Champ géographique	Formation de Bénévoles
<p><b>CLAIE</b>  <b>(Coopération Locale et Appui aux Initiatives dans l'Economie sociale et solidaire)</b>            6, rue Penchienatti            06 000 NICE  <b>Tél.</b> : 04 92 07 19 22  <b>Fax</b> : 04 92 07 10 29            Site : <a href="http://www.claie06.org">www.claie06.org</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Accompagnement, formation et financement de projets de l'Economie sociale et solidaire (ESS).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Information.</li> <li>■ Diagnostics.</li> <li>■ Accompagnement interne ou externe (prestataire), individuel/collectif.</li> <li>■ Formation</li> <li>■ Financement.</li> <li>■ Animation de réseau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Formation « Principes, acteurs et enjeux de l'ESS »</li> <li>■ Gouvernance participative (action transnationale)</li> <li>■ Actions de coopérations européennes.</li> </ul>	Structures et porteurs de projets de ESS	A.M (06)	Oui
<p><b>CRIJ</b>  <b>CENTRE REGIONAL INFORMATION JEUNESSE COTE D'AZUR</b>            19, rue Gioffredo            06000 NICE  <b>Tél.</b> : 04 93 80 93 93  <b>Fax</b> : 04 92 47 86 79            Mél : <a href="mailto:crij@ijca.fr">crij@ijca.fr</a>            Site : <a href="http://www.crijca.fr">www.crijca.fr</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Information documentation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mise à disposition d'informations</li> <li>■ Accompagnement à la recherche d'information.</li> <li>■ Accompagnement de projets et orientation vers les partenaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Accompagnement de projets (dans le cadre de son espace Initiative Jeunes).</li> </ul>	Jeunes et tous publics.	06 – 83	Non

## LE RESEAU MAIA (Lieux ressources issus du mouvement associatif)

Association	Thématique	Compétences techniques	Actions spécifiques	Principaux bénéficiaires	Champ géographique	Formation de Bénévoles
<p><b>F.S.P.V.A. 06</b>  <b>FONDS DE SOLIDARITE ET DE PROMOTION DE LA VIE ASSOCIATIVE</b>            18, rue Catherine Ségurane            06300 NICE  <b>Tél.</b> : 04 92 00 55 00  <b>Fax</b> : 04 92 00 55 01  <b>Mél</b> : <a href="mailto:magali.gillet@ufcv.fr">magali.gillet@ufcv.fr</a></p> <p><b>Association regroupant :</b>            APPASCAM, CEMEA, CROS, EEDF, Fédération des MJC, les FRANCAS, LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, UDAJH 06, UFCV Côte d'Azur, ainsi que des adhérents, personnes physiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Champ de l'animation socio-culturelle et sociale</li> <li>■ Représentation des mouvements d'éducation populaire auprès de différentes instances publiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Expertise dans les domaines de l'animation et de la formation</li> <li>■ Gestion associative</li> <li>■ Gestion de projets</li> <li>■ Economie sociale et solidaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Financement d'actions de formations de bénévoles</li> <li>■ Soutien aux projets de développement de la vie associative</li> <li>■ Organisation de colloques et rencontres sur l'Education populaire et les métiers d'animateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Tous publics</li> <li>■ Adhérents</li> </ul>	06	Oui
<p><b>NICE BENEVOLAT 06</b>  <b>Centre Social « La Ruche »</b>            5, rue Trachel            06000 NICE  <b>Tél.</b> : 04 93 82 18 87  <b>Mél</b> : <a href="mailto:nicebenevolat@yahoo.fr">nicebenevolat@yahoo.fr</a>  <b>Site</b> : <a href="http://www.nicebenevolat06.fr">www.nicebenevolat06.fr</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Tous domaines d'activités.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Aide et soutien à la vie associative par le bénévolat.</li> <li>■ Promotion de l'image du bénévolat par des actions partenariales (associations, institutions).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Accueil et orientation des bénévoles potentiels.</li> <li>■ Formations de bénévoles.</li> <li>■ Valorisation et reconnaissance des expériences bénévoles (passeport bénévole, VAE).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Toutes associations et tout public.</li> </ul>	06	Oui sur thématiques

## LE RESEAU MAIA

(Lieux ressources issus du mouvement associatif)

Association	Thématique	Compétences techniques	Actions spécifiques	Principaux bénéficiaires	Champ géographique	Formation de Bénévoles
<p><b>UDAF</b>  <b>Union Départementale des Associations familiales des Alpes maritimes</b>            15, rue Alberti –Nice Europe « C »            06047 NICE cedex 1  <b>Tél.</b> : 04 92 47 81 00  <b>Fax</b> : 04 92 47 81 01  <b>Mél</b> : <a href="mailto:contact@udaf06.fr">contact@udaf06.fr</a>  <b>Site</b> : <a href="http://www.udaf06.fr">www.udaf06.fr</a></p>	<p>Défense des intérêts matériels et moraux des familles et représentation vis-à-vis des pouvoirs publics.</p>	<p>Toutes celles pouvant affecter la vie quotidienne des familles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Service de tutelle. Service aux Affaires Familiales.</li> <li>▪ Accompagnement social personnalisé</li> </ul>	<p>2 Résidences Accueil pour des personnes souffrant de troubles psychiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Service micro-crédit social et conseil budgétaire.</li> </ul>	<p>Associations adhérentes (42) pour le milieu associatif représentatif des familles.</p>	<p>06</p>	<p>Non</p>
<b>MANDELIEU LA NAPOULE</b>						
<p><b>CROS</b>  <b>Comité Régional Olympique et Sportif de la Côte d'Azur</b>            Maison Régionale des Sports Immeuble Estérel Gallery            809, bd des Ecureuils            06210 MANDELIEU LA NAPOULE  <b>Tél.</b> : 04 93 93 61 10  <b>Fax</b> : 04 93 93 61 19  <b>Mél</b> : <a href="mailto:contact@croscotedasur.fr">contact@croscotedasur.fr</a>  <b>Site</b> : <a href="http://www.croscotedazur.fr">www.croscotedazur.fr</a></p>	<p>Accompagnement de structures et/ou de porteurs de projets pour la création et la consolidation des activités et des emplois</p> <p>Insertion sociale et professionnelle par le sport</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Gestion associative</li> <li>▪ Gestion de projets</li> <li>▪ Développement économique</li> <li>▪ Développement durable</li> <li>▪ Finances/Fiscalité</li> <li>▪ Informatique</li> <li>▪ Communication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Formation</li> <li>▪ Accompagnement VAE</li> <li>▪ Diagnostics de structures</li> <li>▪ Accompagnement de projets</li> </ul>	<p>Dirigeants bénévoles et salariés d'associations sportives azuréennes. Tous porteurs de projets</p> <p>relevant de l'Economie Sociale et Solidaire</p>	<p>06 et 83</p>	<p>Oui</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Certificat de formation à la gestion associative (CFGGA).</li> </ul>

# DISPOSITIFS EN FAVEUR DE LA VIE ASSOCIATIVE

## LE SERVICE CIVIQUE

### La forme principale : l'engagement de service civique destiné aux jeunes âgés de 16 à 25 ans

- Un engagement volontaire d'une durée de **6 à 12 mois**
- Pour l'accomplissement d'une **mission d'intérêt général**
- Reconnue prioritaire par la nation, représentant au moins **24 heures hebdomadaires**
- Effectuée auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public, en France ou à l'international
- Donnant lieu au versement d'une **indemnité de 573 €**
- Ouvrant droit à un **régime complet de protection sociale financé par l'Etat**

### Les autres formes de service civique :

- **Le volontariat de service civique**, d'une durée de 6 à 24 mois, ouvert aux personnes âgées de plus de 25 ans pour l'accomplissement de missions auprès d'associations et de fondations RUP. Il ouvre droit à un régime complet de protection sociale financé par l'Etat
- **Le volontariat international en administration ;**
- **le volontariat international en entreprise ;**
- **le volontariat de solidarité internationale ;**
- **et le service volontaire européen.**

L'accueil de volontaires dans le cadre de l'engagement ou du volontariat de service civique est conditionné par **l'obtention d'un agrément spécifique**. Le dossier est téléchargeable sur le site de l'agence de service civique. Les demandes doivent être adressées à la Direction départementale de la cohésion sociale des Alpes-Maritimes. Le correspondant départemental est :

M. Jean-Gabriel BEDDOUK

Tél. : 04 93 72 27 53

[jean-gabriel.beddouk@alpes-maritimes.gouv.fr](mailto:jean-gabriel.beddouk@alpes-maritimes.gouv.fr)

*Toutes les informations sont sur les sites nationaux :*

**Engagement et volontariat de service civique** - [www.Service-civique.gouv.fr](http://www.Service-civique.gouv.fr)

**Service volontaire européen** - [www.injep.fr](http://www.injep.fr)

**Volontariat international** - [www.jeunes.gouv.fr](http://www.jeunes.gouv.fr)

# AIDE EN FAVEUR DE L'EMPLOI ASSOCIATIF

## EMPLOIS D'AVENIR

- Vous êtes une association, un organisme à but non lucratif de l'économie sociale et solidaire, une collectivité territoriale, un établissement des secteurs sanitaires et médico-social ;
- Vous offrez une capacité d'encadrement et des perspectives de formation
- Vous pouvez recruter un jeune dans le cadre du programme emplois d'avenir.

### QUI ALLEZ-VOUS EMPLOYER ?

- Des jeunes de 16 à 25 ans (ou jusqu'à 30 ans s'ils sont reconnus travailleurs handicapés).
- Sans diplôme ou de niveau CAP/BEP en recherche d'emploi.

A titre exceptionnel, les jeunes sans emploi depuis 1 an résidant dans :

- une zone urbaine sensible (ZUS) <http://siq.ville.gouv.fr/Atlas/ZUS/>
- une zone de revitalisation rurale (ZRR) <http://www.datar.gouv.fr/ma-commune-est-elle-classee-en-zrr>
- ou résidant en outre-mer  
peuvent être diplômés jusqu'à bac + 3.

### QUEL EST VOTRE ROLE ?

- Offrir à un jeune l'opportunité d'accéder à un premier emploi.
- Lui donner les moyens de se former.  
La sélection des projets de recrutement d'emploi d'avenir repose sur différents critères :
- votre capacité d'encadrement et d'accompagnement d'un jeune inexpérimenté,
- votre engagement pour assurer la professionnalisation du jeune, avec la mise en œuvre d'actions de formation.

### QUELS SONT LES AVANTAGES ?

- Embaucher un jeune motivé.
- Une aide de l'Etat pour 3 ans à hauteur de 75 % de la rémunération brute mensuelle au niveau du Smic (35 % pour les entreprises privées).
- Bénéficier d'un interlocuteur au sein de la mission locale pour suivre le jeune et intervenir pour toute difficulté pouvant survenir au cours de l'emploi.

#### SIMULATION POUR UN EMPLOI A TEMPS PLEIN

Rémunération brute mensuelle .....	1 445,42 €
(Niveau SMIC au 1 <sup>er</sup> janvier 2014)	
Montant de l'aide .....	1 084,07 €
<u>Reste à payer pour l'employeur (cotisations patronales incluses) .....</u>	<u>542,48 €</u>

### COMMENT CA MARCHE ?

1. Prenez contact avec votre **agence Pôle emploi ou la mission locale la plus proche** (Cap emploi pour les travailleurs handicapés). Votre interlocuteur vous renseigne sur les conditions dans lesquelles vous pouvez recruter en emploi d'avenir.
2. L'agence Pôle emploi ou la mission locale vous proposera alors des **candidats potentiels**.
3. Quand vous aurez choisi un(e) candidat(e), remplissez une **demande d'aide d'emploi d'avenir** comprenant le descriptif du poste, sa place dans l'organisation de votre structure et les actions d'accompagnement et de formation envisagées dans le cadre de l'emploi d'avenir. Cette demande devra être signée par le candidat, la mission locale et par vous-même.
4. Vous signez le contrat de travail avec le jeune sur place (**CDI ou CDD**).

Renseignements complémentaires : <http://travail-emploi.gouv.fr/emplois-d-avenir>

## DISPOSITIFS EN FAVEUR DE LA VIE ASSOCIATIVE

### LE CERTIFICAT DE FORMATION A LA GESTION ASSOCIATIVE (CFGA)

Le décret encadrant la délivrance du certificat de la formation à la gestion associative vient d'être publié. Ce dispositif, instauré en 2007, permet aux futurs cadres bénévoles de suivre une formation théorique et pratique en vue de l'exercice de responsabilités dans la gestion administrative, financière et humaine d'une association (Arr. du 11 avril 2007, JO du 20, p.7060, voir JA n°359/2007, p 33)

Le texte précise que les candidats à l'obtention de ce certificat doivent être membre d'une association déclarée et âgés de seize ans au moins au premier jour de la formation. La formation est assurée par un organisme habilité, disposant d'un responsable pédagogique et d'une équipe de formateurs ayant une connaissance de la vie associative et une compétence en matière de gestion des ressources humaines et de gestion administrative des associations.

La personne suivant la formation se voit remettre un livret sur lequel sont portées notamment les appréciations formulées par les responsables de la formation théorique et pratique.



*Pour connaître les associations agréées pour former aux certifications de gestion associative, consulter le programme de formation sur les pages :*

<http://www.appascam.org/>

<http://www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr/Vos-demarches/Associations>

## DISPOSITIFS EN FAVEUR DE LA VIE ASSOCIATIVE

### LE FONDS DE DEVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE (FDVA)

Le Fonds de Développement de la Vie Associative est un dispositif financier de soutien au développement de la vie associative avec des priorités de financement.

Les concours financiers sont destinés **principalement à la formation des bénévoles élus ou responsables** d'activités.

Les actions de formation doivent viser le développement des compétences des bénévoles : elles peuvent être liées :

- ✓ soit de façon spécifique à l'objet de l'association, à son projet associatif
- ✓ soit de nature technique (juridique, comptable, informatique) en lien direct avec le fonctionnement de la structure.

A titre complémentaire, le FDVA contribue au développement de la vie associative en apportant **dans leur phase de lancement une aide financière aux projets de nouvelles activités.**

Ces nouvelles activités doivent d'une part répondre à de nouveaux besoins sur un territoire bien identifié ; elles doivent aussi être portées par des associations déjà pérennes.

Le correspondant départemental est :

Fanny COLL Tél. : 04.93.72.27.54  
[fanny.coll@alpes-maritimes.gouv.fr](mailto:fanny.coll@alpes-maritimes.gouv.fr)



# DISPOSITIFS EN FAVEUR DE LA VIE ASSOCIATIVE

## LE DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT

Le Dispositif Local d'Accompagnement est cofinancé par l'Union Européenne (Fonds Social Européen), l'Etat (Caisse des Dépôts et Consignations) et la Région Provence Alpes Côte d'Azur. Depuis 2004 la CLAIE porte le DLA dans le 06.

### DLA : qu'est ce que c'est ?

Créé à l'initiative de l'Etat et de la Caisse des dépôts et consignations, le Dispositif Local d'Accompagnement vise à accompagner, dans chaque département, les structures d'utilité sociale qui souhaitent s'engager dans **une démarche de consolidation économique de leurs activités**.

Le DLA permet un **diagnostic** des structures et, si nécessaire, un **accompagnement technique gratuit**, individuel ou collectif, quel que soit le domaine : comptabilité, gestion, stratégie de communication, recherche de financements, etc.

### Qui peut en bénéficier ?

Toute structure d'utilité sociale (associations, coopératives, structures d'insertion par l'activité économique, structures agréées de service à la personne ...)

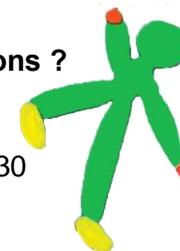
Basée dans les Alpes Maritimes ou effectuant la majorité de son activité dans le département Structure mobilisant un ou plusieurs salariés, représentant au moins un ETP

**Comment ça marche ?** L'action du DLA suit les 3 étapes suivantes :

- 1 - Accueil et diagnostic :** Un intervenant du DLA évalue avec vous vos besoins d'accompagnement. Il effectue avec la structure un diagnostic global de son activité afin de repérer les pistes (organisationnelles, humaines, stratégiques, économiques, financières, etc.) pour formuler des préconisations d'accompagnement. Un appui sur mesures est alors défini.
- 2 - Mise en place d'un plan d'accompagnement :** A l'issue de ce diagnostic partagé, le DLA missionne des experts spécialisés, choisis avec la structure, en fonction des besoins identifiés. La structure peut ainsi bénéficier d'un appui sous forme d'ingénieries individuelles (réalisation d'un plan de communication, mise en place d'une comptabilité analytique, création de fiches de poste, redéfinition du projet de la structure, etc.) ou collectives avec d'autres structures du territoire sur une thématique clairement identifiée en amont.
- 3 - Suivi :** Le DLA suit et évalue l'intervention mise en œuvre par le consultant et en cas de besoin, il peut mettre en place de nouvelles ingénieries d'accompagnement.

### Vous souhaitez obtenir davantage d'informations ?

Consultez le site [www.claie06.org](http://www.claie06.org) ou contactez [melanie@claie06.fr](mailto:melanie@claie06.fr), tél : 04.93.84.63.30 ou [francois@claie06.fr](mailto:francois@claie06.fr), tél : 04.92.07.73.34



## LA REFORME DES RYTHMES EDUCATIFS : UNE OPPORTUNITE POUR LES ASSOCIATIONS ?

La réforme des rythmes éducatifs concerne tous les temps de l'enfant : le temps scolaire, périscolaire (avant et après l'école) et le mercredi. A partir de septembre 2014, la totalité des communes ainsi que l'ensemble de la communauté éducative seront impactés, école, institutions, communes et... associations. Dès aujourd'hui, ces dernières sont fortement invitées à co-construire le Projet éducatif de territoires (PEDT), qui est un contrat ayant vocation à fédérer autour du Maire tous les acteurs éducatifs précités au profit des enfants.

Les associations proposant des activités à des enfants de moins de 12 ans, hors du temps des vacances scolaires, devront nécessairement d'ici un, deux, ou trois ans... adapter leurs horaires d'activités à ces nouveaux rythmes, voire même si elles le souhaitent (et le peuvent) intervenir directement dans le cadre périscolaire.

Le mercredi matin deviendra un temps scolaire, seul le temps du mercredi après-midi perdurera comme temps d'activités possibles. En revanche les après midi des lundi, mardi, jeudi, et vendredi deviendront, à partir de 15 h 30 ou de 15 h 45, un créneau possible d'intervention dans ou hors de l'établissement scolaire (éveil et sensibilisation sur des supports d'éducation populaire et/ou sportif). Même les associations ne souhaitant pas intervenir directement dans le temps péri-scolaire devront, le cas échéant, envisager une réorganisation de leurs temps d'activités.

### Les multiples possibilités d'intervention des associations :

- association intervenant dans le cadre d'une délégation de service public ou d'un marché public
- association intervenant à titre gracieux dans le cadre périscolaire

Si la commune n'a pas prévu de contrat-type, il vous est fortement conseillé de **conventionner** avec elle ou avec l'organisateur associatif de l'accueil collectif de mineurs périscolaire, notamment en prévoyant les points suivants :

- les intervenants extérieurs participent à l'accueil périscolaire, en coordination avec le directeur (Mairie ou association organisatrice) ;
- ils sont informés des projets éducatif et pédagogique, ainsi que du PEDT, auxquels ils adhèrent et dans le lequel ils inscrivent leurs actions ;
- la convention devra préciser si les intervenants sont rémunérés ou bénévoles, et, le cas échéant, qualifications, titres, ou diplômes ;
- la convention devra prévoir l'existence d'une assurance responsabilité civile, que les associations intervenantes doivent avoir contractée, afin de couvrir les risques liés à leurs interventions ;
- les activités sportives et particulièrement celles dites "à risques" doivent être organisées de façon à respecter l'arrêté du 25 avril 2012 (certaines activités physiques et sportives en ACM) ;
- les activités et les intervenants sportifs devront respecter l'article R227-13 du code de l'action sociale et des familles, notamment :
  - l'intervenant sportif rémunéré devra respecter le code du sport en matière de qualification et être détenteur d'une carte professionnelle
  - l'intervenant sportif bénévole, titulaire d'un diplôme fédéral, devra inscrire son action sous couvert d'un club sportif affilié à une fédération et agréé par les services de l'Etat.

Correspondant départemental : Damien CARBONNEL

Tél. : 04 92 72 27 52

Mél : [damien.carbonnel2@alpes-maritimes.gouv.fr](mailto:damien.carbonnel2@alpes-maritimes.gouv.fr)

# INFORMATIONS & GUIDES PRATIQUES

## BON A SAVOIR

### Le registre spécial :

La loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 impose aux associations la tenue d'un registre spécial, à conserver au siège social aussi longtemps que l'association existe, dans lequel on consigne, les changements intervenus dans la direction de l'association comme des modifications apportées aux statuts. En pratique, ce registre prend la forme d'un simple cahier, sans feuilles volantes, dont chaque page est numérotée et signée du président ou de toute autre personne désignée pour représenter l'association. La mise à jour des informations s'effectue de façon manuscrite sans ratures ni rajouts et peut être effectuée par une personne désignée par les statuts ou le règlement intérieur.

Il faut y reporter obligatoirement :

- ↳ Les changements de personnes chargées de l'administration ou de la direction ;
- ↳ Les nouveaux établissements fondés ;
- ↳ Les changements d'adresse du siège social ;
- ↳ Les acquisitions ou aliénations du local destiné à l'administration de l'association et à la réunion de ses membres et des immeubles strictement nécessaires à l'accomplissement de son but.
- ↳ Le détail des modifications apportées aux statuts (avec des récépissés délivrés par les préfetures lors du dépôt des déclarations de modification de statuts).

## LA VIE ASSOCIATIVE EN LIGNE

[www.associations.gouv.fr](http://www.associations.gouv.fr)

Portail national de la vie associative

[www.avise.org](http://www.avise.org)

Agence de valorisation des initiatives de l'économie sociale

[www.fdf.org](http://www.fdf.org)

Fondation de France (appel à projets/mécénat)

[www.francebenevolat.org](http://www.francebenevolat.org)

Bénévolat

[www.guso.com.fr](http://www.guso.com.fr)

Guichet unique : spectacles occasionnels

[www.imsentreprendre.com](http://www.imsentreprendre.com)

Appel à projets/mécénat

[www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

Textes réglementaires

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Portail de tous les sites ministériels

[www.unad.com](http://www.unad.com)

Association de défense des victimes des sectes

[www.nice.urssaf.fr](http://www.nice.urssaf.fr)

Informations sur les charges sociales



## LES GUIDES PRATIQUES

Vous pouvez télécharger ces documents à partir du site :

[www.associations.gouv.fr](http://www.associations.gouv.fr) :

- ↳ Mécénat
- ↳ Chèque emploi associatif
- ↳ Livret du bénévole
- ↳ Guide du bénévole
- ↳ Les subventions
- ↳ L'Evaluation

## Conception:

### **Nathalie DELFINO-PARODI**

Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse  
Chargée de la Vie Associative (Délégation Départementale à la Vie Associative)  
Animation du réseau M.A.I.A  
Direction Départementale de la Cohésion Sociale  
Tél. : 04 93 72 27 55  
Mél : [nathalie.definoparodi@alpes-maritimes.gouv.fr](mailto:nathalie.definoparodi@alpes-maritimes.gouv.fr)

## Réalisation :

### **Véronique PECHENET**

Coordinatrice de l'APPASCAM  
CRIB 06  
Mél : [appascam@profession-sport-loisirs.fr](mailto:appascam@profession-sport-loisirs.fr)



[www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr](http://www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr)  
rubrique association

Les informations fournies dans ce guide, actualisées au jour de la parution, sont susceptibles de connaître des modifications en fonction de l'évolution des données.